

SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE NOTRE-DAME-DES-PRAIRIES, TENUE À LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL, LE 18 AVRIL 2018, À 19 H 30.

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
 - 2.1 Semaine nationale de la santé mentale – proclamation
3. **DEMANDES VERBALES**
4. **APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 4.1 Séance ordinaire du 21 mars 2018
 - 4.2 Séance spéciale du 4 avril 2018
5. **GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES**
 - 5.1 Liste des chèques – approbation
Adoption – règlements numéros :
 - 5.2 1199-2018 décrétant des travaux de réfection des infrastructures sur la rue Curé-Rondeau, entre les 1^{ère} et 2^e Avenues, et du stationnement du Carrefour culturel de Notre-Dame-des-Prairies
 - 5.3 1203-2018 décrétant l'exécution de travaux de canalisation des fossés sur une section de l'avenue Pierre, entre les 1^{ère} et 3^e Avenues
 - 5.4 1209-2018 décrétant des travaux de réhabilitation du réseau d'égout sanitaire sur une section de la rue Gauthier nord entre la rue Guy et la voie ferrée
 - 5.5 Avis de motion et projet – règlement numéro 1204-2018 décrétant l'exécution de réfection des infrastructures sur la rue Pierre, entre les 1^{ère} et 3^e Avenues
 - 5.6 Certificat relatif à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter – règlement numéro 1207-2018 – divers travaux de voirie reliés à la chaussée (drainage, pavage, bandes cyclables, etc.)
 - 5.7 Lettres d'entente syndicale – autorisation de signature
 - 5.8 Gestion des matières résiduelles – MRC de Joliette – quote-part municipale
 - 5.9 Fourniture de l'eau potable – usine de filtration et bassin Gohier – paiement de la quote-part municipale
 - 5.10 Problème d'égout sanitaire – 17, rue Jubinville – réclamation – règlement
 - 5.11 Réaménagement du sous-sol du 132, boulevard Antonio-Barrette – Construction Marc Arbour enr. – certificat de paiement no 4
6. **TRAVAUX PUBLICS, GÉNIE, TRANSPORT ET SÉCURITÉ PUBLIQUE**
Soumissions – adjudication :
 - 6.1 travaux de réfection d'un segment de la rue Curé-Rondeau et du stationnement du Carrefour culturel de Notre-Dame-des-Prairies
 - 6.2 acquisition d'un véhicule électrique

- 6.3 Secteur Notre-Dame est – canalisation de fossé (égout pluvial non conventionnel) – mandat
- 6.4 Révision du plan d'intervention – mandat
- 6.5 Stabilisation d'un cours d'eau à l'extrémité du chemin de la Rivière – BLR Excavation inc. – certificat de paiement no 1

7. URBANISME / PERMIS ET INSPECTION ET ENVIRONNEMENT

- 7.1 Adoption – règlement numéro 1197-2018 concernant l'utilisation et l'économie de l'eau potable
- 7.2 Avis de motion et adoption premier projet – règlement numéro 1201-2018 amendant le règlement de zonage numéro 300-C-1990 – zone R-5 337 et amendant le règlement numéro 835-2006 sur les usages conditionnels – zone R-1 335 (location à court terme de véhicules automobiles et camions)
- 7.3 Conseil de Développement Bioalimentaire de Lanaudière – adhésion – renouvellement
- 7.4 Stationnements incitatifs au covoiturage – Carrefour culturel de Notre-Dame-des-Prairies – entente – autorisation de signature
- 7.5 Association Forestière de Lanaudière – adhésion

8. FAMILLE ET COMMUNAUTÉ

- 8.1 Maison des Jeunes Café-Rencontre 12-17 du Grand Joliette – activités de financement – autorisation
- Contributions financières :
- 8.2 La Manne Quotidienne
 - 8.3 Club de course de l'École des Prairies
 - 8.4 Centre d'action bénévole Émilie-Gamelin – golf bénéfice
 - 8.5 Piscine du Campus St-Joseph – demande de maintien de service

9. LOISIRS, SAINES HABITUDES DE VIE ET PARCS

- 9.1 Programmation de loisirs – été 2018
 - 9.2 Activités municipales estivales diverses – personnel – embauche
 - 9.3 Camp de jour estival 2018 – amendement (camps spécialisés)
 - 9.4 Tables de ping-pong – parc Raymond-Villeneuve – acquisition
 - 9.5 Club de baseball mineur Lanaudière nord – inscriptions 2018 – recommandation de paiement
 - 9.6 Cheerleading – Association des Pirates de Joliette – tarification 2018
- Demandes de contribution municipale – sport élite :
- 9.7 judo
 - 9.8 judo
 - 9.9 judo
 - 9.10 cheerleading
 - 9.11 Association régionale de loisirs pour personnes handicapées de Lanaudière – appui

10. DÉVELOPPEMENT, CULTURE ET COMMUNICATIONS

- 10.1 Programmation culturelle – automne-hiver 2018
- 10.2 Ciné répertoire de Joliette – entente – autorisation de signature

- 10.3 Carrefour culturel de Notre-Dame-des-Prairies – résidence – groupe écossais participant au Festival Mémoire et Racines
- 10.4 Centre culturel de Joliette – série jeune public 2018-2019 – contribution financière
- 10.5 Musée d'art de Joliette – projet Museum Remixed – appui

11. AUTRES SUJETS

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sont présents :

madame Suzanne Dauphin, mairesse
madame Marie-Christine Laroche, conseillère, quartier Sainte-Julie
monsieur Serge Landreville, conseiller, quartier Riverain
madame Mylène Allary, conseillère, quartier Bocage
monsieur Jean-Guy Forget, conseiller, quartier Vivaldi
monsieur Régis Soucy, conseiller, quartier Notre-Dame
madame Nicole Chevalier, conseillère, quartier Chaloupe

Participent également à cette séance, madame Marie-Andrée Breault, monsieur Carol Henri et madame Sylvie Malo, respectivement directrice générale, directeur général adjoint et greffière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse Suzanne Dauphin ouvre la séance à 19 h 30.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

213-04-2018

IL est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Mylène Allary et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

2.1 Semaine nationale de la santé mentale – proclamation

214-04-2018

ATTENDU QUE la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 7 au 13 mai 2018;

ATTENDU QUE le thème « Agir pour donner du sens » vise à renforcer et à développer la santé mentale de la population du Québec;

ATTENDU QUE les municipalités du Québec contribuent à la santé mentale positive de la population;

ATTENDU QUE favoriser la santé mentale positive est une responsabilité à la fois individuelle et collective et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société;

ATTENDU QU'il est de l'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Mylène Allary et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la semaine du 7 au 13 mai 2018 soit proclamée « Semaine de la santé mentale » dans la Ville de Notre-Dame-des-Prairies et que tous les citoyennes et citoyens, ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions, soient invités à reconnaître les bénéfices de l'astuce *Agir pour donner du sens*.

3. DEMANDES VERBALES

Aucune demande verbale n'est soumise à la considération du conseil municipal.

4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

4.1 Séance ordinaire du 21 mars 2018

215-04-2018

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu, préalablement à la présente séance copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 21 mars 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 21 mars 2018 et que ce dernier soit joint au livre des procès-verbaux du conseil de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies pour en faire partie intégrante.

4.2 Séance spéciale du 4 avril 2018

216-04-2018

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu, préalablement à la présente séance copie du procès-verbal de la séance spéciale tenue le 4 avril 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver le procès-verbal de la séance spéciale tenue le 4 avril 2018 et que ce dernier soit joint au livre des procès-verbaux du conseil de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies pour en faire partie intégrante.

5. GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES

5.1 Liste des chèques – approbation

217-04-2018

IL est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver, pour valoir à toutes fins que de droit, la liste des chèques émis du 20 mars au 18 avril 2018 inclusivement et totalisant une somme de 1 382 133,95 \$.

5.2 Adoption – règlement numéro 1199-2018 décrétant des travaux de réfection des infrastructures sur la rue Curé-Rondeau, entre les 1^{ère} et 2^e Avenues, et du stationnement du Carrefour culturel de Notre-Dame-des-Prairies

218-04-2018

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet a été adopté lors de la séance régulière tenue le 21 mars 2018 concernant le règlement numéro 1199-2018 décrétant des travaux de réfection des réseaux de distribution d'eau potable, d'égout sanitaire, d'égout pluvial et de voirie sur la rue Curé-Rondeau, entre les 1^{ère} et 2^e Avenues, et du stationnement du Carrefour culturel de Notre-Dame-des-Prairies et pourvoyant à un emprunt de 1 463 600 \$ à ces fins;

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et qu'ils renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter le règlement numéro décrétant des travaux de réfection des réseaux de distribution d'eau potable, d'égout sanitaire, d'égout pluvial et de voirie sur la rue Curé-Rondeau, entre les 1^{ère} et 2^e Avenues, et du stationnement du Carrefour culturel de Notre-Dame-des-Prairies et pourvoyant à un emprunt de 1 463 600 \$ à ces fins, sans modification;

DE joindre au livre des règlements de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies ce règlement pour en faire partie intégrante.

5.3 Adoption – règlement numéro 1203-2018 décrétant l'exécution de travaux de canalisation des fossés sur une section de l'avenue Pierre, entre les 1^{ère} et 3^e Avenues

219-04-2018

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet a été adopté lors de la séance régulière tenue le 21 mars 2018 concernant le règlement numéro 1203-2018 décrétant l'exécution de travaux de canalisation des fossés sur une section de l'avenue Pierre, entre les 1^{ère} et 3^e Avenues, et pourvoyant à un emprunt de 17 055 \$ à cette fin;

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et qu'ils renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter le règlement numéro 1203-2018 décrétant l'exécution de travaux de canalisation des fossés sur une section de l'avenue Pierre, entre les 1^{ère} et 3^e Avenues, et pourvoyant à un emprunt de 17 055 \$ à cette fin, sans modification;

DE joindre au livre des règlements de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies ce règlement pour en faire partie intégrante.

5.4 Adoption – règlement numéro 1209-2018 décrétant des travaux de réhabilitation du réseau d'égout sanitaire sur une section de la rue Gauthier nord entre la rue Guy et la voie ferrée

220-04-2018

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet a été adopté lors de la séance régulière tenue le 21 mars 2018 concernant le règlement numéro 1209-2018 décrétant des travaux de réhabilitation du réseau d'égout sanitaire sur une section de la rue Gauthier nord entre la rue Guy et la voie ferrée, et pourvoyant à un emprunt de 393 188 \$ à cette fin;

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et qu'ils renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter le règlement numéro 1209-2018 décrétant des travaux de réhabilitation du réseau d'égout sanitaire sur une section de la rue Gauthier nord entre la rue Guy et la voie ferrée, et pourvoyant à un emprunt de 393 188 \$ à cette fin, sans modification;

DE joindre au livre des règlements de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies ce règlement pour en faire partie intégrante.

5.5 Avis de motion – règlement numéro 1204-2018 décrétant l'exécution de réfection des infrastructures sur la rue Pierre, entre les 1^{ère} et 3^e Avenues

221-04-2018

Monsieur Serge Landreville donne l'avis de motion suivant :

Prenez avis qu'à une séance subséquente, il sera déposé pour adoption le projet de règlement numéro 1204-2018 décrétant l'exécution de travaux de remplacement de la conduite d'égout sanitaire, de démantèlement d'une conduite d'eau potable, de mise en place d'un réseau d'égout pluvial non conventionnel et de réfection de la voirie sur la rue Pierre, entre les 1^{ère} et 3^e Avenues.

adoption – projet de règlement numéro 1204-2018 décrétant l'exécution de travaux de réfection des infrastructures sur la rue Pierre, entre les 1^{ère} et 3^e Avenues

222-04-2018

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu, préalablement à la tenue de la séance, une copie du projet de règlement numéro 1204-2018 décrétant l'exécution de travaux de remplacement de la conduite d'égout sanitaire, de démantèlement d'une conduite d'eau potable, de mise en place d'un réseau d'égout pluvial non conventionnel et de réfection de la voirie sur la rue Pierre, entre les 1^{ère} et 3^e Avenues, et pourvoyant à un emprunt de 346 452 \$ à ces fins;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter le projet de règlement numéro 1204-2018 décrétant l'exécution de travaux de réfection des infrastructures sur la rue Pierre, entre les 1^{ère} et 3^e Avenues.

5.6 Certificat relatif à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter – règlement numéro 1207-2018 – divers travaux de voirie reliés à la chaussée (drainage, pavage, bandes cyclables, etc.)

Monsieur Serge Landreville dépose le certificat relatif à la procédure d'enregistrement – règlement numéro 1207-2018 décrétant l'exécution de divers travaux de voirie reliés à la chaussée (drainage, pavage, bandes cyclables, etc.) sur diverses rues de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies et pourvoyant à l'emprunt de 500 000 \$ à cette fin.

5.7 Lettres d'entente syndicale – autorisation de signature

223-04-2018

ATTENDU QUE la direction générale de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4273, se sont entendus quant à la réaffectation temporaire de la secrétaire administrative en gestion documentaire ainsi qu'à la création du poste de technicien/technicienne en comptabilité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE madame Suzanne Dauphin, mairesse, ou en son absence ou incapacité, monsieur Serge Landreville, conseiller, et madame Marie-Andrée Breault, directrice générale, ou en son absence ou incapacité, monsieur Carol Henri, directeur général adjoint, soient par les présentes autorisés à signer les lettres d'entente déposées conjointement par la Ville de Notre-Dame-des-Prairies et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4273, concernant la réaffectation temporaire en gestion documentaire et le poste de technicien/technicienne en comptabilité.

5.8 Gestion des matières résiduelles – MRC de Joliette – quote-part municipale

224-04-2018

ATTENDU QUE la gestion des matières résiduelles de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies est assurée par la MRC de Joliette conformément à la résolution numéro 161-04-2015 aux termes de laquelle la Ville lui a délégué sa compétence à cet égard;

ATTENDU QUE la MRC de Joliette facture, en début d'année, la quote-part municipale de la Ville suivant le nombre de collectes établi au calendrier;

ATTENDU QUE le 15 décembre 2017, la Ville a informé, par courriel, l'entreprise EBI Environnement inc., ainsi que la MRC de Joliette, de sa décision de réduire les collectes des matières résiduelles à une aux deux semaines à partir d'avril 2018 et a demandé d'établir un nouveau calendrier à cet effet;

ATTENDU QUE la MRC de Joliette a facturé une somme de 271 485 \$ à la Ville, laquelle somme représente une collecte des matières résiduelles par semaine pour la totalité de l'année 2018;

ATTENDU QU'EBI a tenu compte du nouveau calendrier des collectes dans la facturation émise à la MRC de Joliette le 22 janvier 2018;

ATTENDU QUE la MRC de Joliette ne peut prétendre ne pas avoir été informée de la démarche municipale de modification du calendrier des collectes puisque la Ville a été en contact régulier avec sa responsable de la gestion des matières résiduelles en décembre 2017, janvier, février et mars 2018 en vue d'obtenir des trucs et conseils pour faire la promotion de la collecte aux deux semaines;

ATTENDU QUE, bien que la MRC de Joliette ait déposé son budget 2018 le 23 novembre 2017, la version finale de son règlement numéro 438-2018 établissant les quotes-parts pour la gestion des matières résiduelles a été adoptée le 13 février 2018, c'est-à-dire quelques semaines après avoir été informée du changement apporté à la fréquence des collectes des matières résiduelles à Notre-Dame-des-Prairies;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE refuser de payer la facture numéro CRF1800162, datée du 1^{er} janvier 2018, reçue le 7 mars 2018, présentée à la Ville de Notre-Dame-des-Prairies par la MRC de Joliette eu égard aux collectes des matières résiduelles pour l'année 2018;

DE demander à la MRC de Joliette de modifier ladite facture et d'appliquer dès maintenant le mécanisme de correction de quotes-parts prévu à son règlement afin de tenir compte du nouveau nombre de collectes prévues par la Ville pour l'année 2018, au lieu d'attendre à janvier 2019;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la MRC de Joliette.

5.9 Fourniture de l'eau potable – usine de filtration et bassin Gohier – paiement de la quote-part municipale

225-04-2018

ATTENDU QUE les dispositions de l'entente intermunicipale entre les villes de Joliette et de Notre-Dame-des-Prairies prévoient notamment une participation prairiquoise de 20 % dans les dépenses en immobilisations pour la fourniture de l'eau potable;

ATTENDU QUE des travaux de rénovation ont été effectués à l'usine de filtration et des travaux de réfection l'ont été quant au bassin Gohier et que la Ville de Joliette a produit à la Ville de Notre-Dame-des-Prairies une facture de 15 943,91 \$ à ces égards;

ATTENDU la recommandation du 3 avril 2018 par madame Nicole Perreault, directrice du Service des finances et trésorière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE payer la somme de 15 943,91 \$ à la Ville de Joliette pour la rénovation de l'usine de filtration et la réfection du bassin Gohier, cette dépense étant imputable au règlement numéro 1186-2017.

5.10 Problème d'égout sanitaire – 17, rue Jubinville – réclamation – règlement

226-04-2018

ATTENDU QUE monsieur Réal Savoie, propriétaire de l'immeuble situé au 17, rue Jubinville, réclame de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies le remboursement des dommages subis à sa propriété, le 3 mars 2018, suite à des problèmes d'égout sanitaire;

ATTENDU la recommandation du 11 avril 2018 de monsieur Jacques Boivin, directeur du Service des travaux publics, concernant cette réclamation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE payer la somme de 856,56 \$ à monsieur Réal Savoie en paiement complet et final de la facture numéro 3632 datée du 7 mars 2018.

5.11 Réaménagement du sous-sol du 132, boulevard Antonio-Barrette – Construction Marc Arbour enr. – certificat de paiement no 4

227-04-2018

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a confié à Construction Marc Arbour enr. l'exécution de travaux dans le cadre du réaménagement du sous-sol du 132, boulevard Antonio-Barrette;

ATTENDU QUE lesdits travaux sont exécutés sous la supervision de monsieur Jocelyn Thomas Laporte, architecte de Arcand Laporte Klimpt architectes s.e.n.c.r.l., et que ce dernier émet le certificat de paiement no 4 et en recommande le paiement dans sa lettre du 29 mars 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE payer à Construction Marc Arbour enr. la somme de 12 319,63 \$, cette dépense étant financée à même la réserve financière en matière de loisirs ou de développement culturel prévue au règlement numéro 1135-2015.

6. TRAVAUX PUBLICS, GÉNIE, TRANSPORT ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

Soumissions – adjudication :

6.1 travaux de réfection d'un segment de la rue Curé-Rondeau et du stationnement du Carrefour culturel de Notre-Dame-des-Prairies

228-04-2018

ATTENDU QUE des soumissions publiques ont été demandées en ce qui a trait à la réfection des réseaux de distribution d'eau potable, d'égout sanitaire, d'égout pluvial et de voirie sur la rue Curé-Rondeau, entre les 1^{ère} et 2^e Avenues, et du stationnement du Carrefour culturel de

Notre-Dame-des-Prairies décrétés au règlement numéro 1199-2018;

ATTENDU QUE le Comité de sélection a procédé à l'analyse des soumissions reçues et qu'il émet sa recommandation dans une note datée du 18 avril 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE retenir la soumission de CLA experts-conseil inc. au prix de 57 487,50 \$ ce soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage

QUE cette adjudication soit conditionnelle à l'obtention de l'approbation par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire du règlement d'emprunt numéro 1199-2018.

229-04-2018

6.2 acquisition d'un véhicule électrique

ATTENDU QUE des soumissions publiques ont été demandées en ce qui a trait à l'acquisition d'un véhicule électrique;

ATTENDU QU'une soumission a été déposée et ouverte publiquement le 18 avril 2018, à savoir :

Chalut Auto Itée	49 932,49 \$
------------------	--------------

ATTENDU la recommandation du 18 avril 2018 de monsieur Serge Adam, directeur des Services techniques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE retenir la soumission de Chalut Auto Itée, ladite compagnie ayant déposé la plus basse soumission conforme au montant de 49 932,49 \$;

QUE la dépense découlant de la présente résolution soit financée à même le fonds de roulement sur une période de dix ans.

230-04-2018

6.3 Secteur Notre-Dame est – canalisation de fossé (égout pluvial non conventionnel) – mandat

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies planifie la canalisation de fossés (égout pluvial non conventionnel) couvrant l'ensemble du bassin Notre-Dame est (secteur boulevard Antonio-Barrette/rue Robillard);

ATTENDU QU'il y a lieu de retenir les services d'une firme d'ingénierie afin d'analyser le drainage des eaux de pluie dans le cadre de ce projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE mandater Parallèle 54 Expert-Conseil inc. pour effectuer une étude de faisabilité, ainsi que pour élaborer un plan directeur pluvial se rapportant à la canalisation de fossés (égout pluvial non conventionnel) couvrant l'ensemble du bassin Notre-Dame est, le tout selon l'offre de services datée du 9 avril 2018 qui prévoit des honoraires de 11 950 \$ taxes en sus.

6.4 Révision du plan d'intervention – mandat

231-04-2018

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies planifie des inspections télévisées à son réseau d'égout domestique;

ATTENDU QU'un addenda au plan d'intervention municipal est nécessaire et qu'il y a lieu de retenir les services d'une firme experte à cet égard;

ATTENDU l'offre de services soumise par GBi services d'ingénierie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE retenir la proposition de GBi services d'ingénierie pour réaliser un addenda au plan d'intervention de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, le tout selon l'offre de services datée du 6 février 2018 qui prévoit des honoraires de 7 500 \$, taxes en sus.

6.5 Stabilisation d'un cours d'eau à l'extrémité du chemin de la Rivière – BLR Excavation inc. – certificat de paiement no 1

232-04-2018

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a confié à BLR Excavation inc. l'exécution de travaux dans le cadre des travaux de stabilisation d'un cours d'eau à l'extrémité du chemin de la Rivière;

ATTENDU QUE lesdits travaux sont exécutés sous la supervision de monsieur Stéphane Allard, agronome;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE payer à BLR Excavation inc. la somme de 20 046,78 \$, taxes en sus, cette dépense étant imputable au règlement numéro 1179-2017, conditionnellement à la recommandation favorable de l'agronome responsable de la supervision des travaux.

7. URBANISME / PERMIS ET INSPECTION ET ENVIRONNEMENT

7.1 Adoption – règlement numéro 1197-2018 concernant l'utilisation et l'économie de l'eau potable

233-04-2018

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet a été adopté lors de la séance régulière tenue le 21 mars 2018 relativement au règlement numéro 1197-2018 concernant l'utilisation et l'économie de l'eau potable;

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et qu'ils renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter le règlement numéro 1197-2018 concernant l'utilisation et l'économie de l'eau potable, avec modifications;

DE joindre au livre des règlements de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies ce règlement pour en faire partie intégrante.

7.2 Avis de motion – règlement numéro 1201-2018 amendant le règlement de zonage numéro 300-C-1990 – zone R-5 337 et amendant le règlement numéro 835-2006 sur les usages conditionnels – zone R-1 335 (location à court terme de véhicules automobiles et camions)

234-04-2018

Madame Nicole Chevalier donne l'avis de motion suivant :

Prenez avis qu'à une séance subséquente, il sera déposé pour adoption le projet de règlement numéro modifiant le règlement de zonage numéro 300-C-1990, tel qu'amendé, afin de :

- modifier la grille des usages de la zone R-5 337 afin d'y autoriser spécifiquement la location à court terme de véhicules automobiles et camions
- créer la norme spéciale 3.5.2.79 afin de rendre applicables à la zone R-5 337 certaines conditions spécifiques relatives à l'opération d'activités de location de véhicules

et modifiant le règlement numéro 835-2006 sur les usages conditionnels, tel qu'amendé, afin d'autoriser la location de véhicules automobiles en zone R-1 335.

adoption premier projet – règlement numéro 1201-2018 amendant le règlement de zonage numéro 300-C-1990 – zone R-5 337 et amendant le règlement numéro 835-2006 sur les usages conditionnels – zone R-1 335 (location à court terme de véhicules automobiles et camions)

235-04-2018

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu, préalablement à la tenue de la séance, une copie du premier projet de règlement numéro modifiant le règlement de zonage numéro 300-C-1990, tel qu'amendé, afin de :

- modifier la grille des usages de la zone R-5 337 afin d'y autoriser spécifiquement la location à court terme de véhicules automobiles et camions
- créer la norme spéciale 3.5.2.79 afin de rendre applicables à la zone R-5 337 certaines conditions spécifiques relatives à l'opération d'activités de location de véhicules

et modifiant le règlement numéro 835-2006 sur les usages conditionnels, tel qu'amendé, afin d'autoriser la location de véhicules automobiles en zone

R-1 335;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter le premier projet de règlement numéro 1201-2018 amendant le règlement de zonage numéro 300-C-1990 – zone R-5 337 et amendant le règlement numéro 835-2006 sur les usages conditionnels – zone R-1 335 (location à court terme de véhicules automobiles et camions).

7.3 Conseil de Développement Bioalimentaire de Lanaudière – adhésion – renouvellement

236-04-2018

IL est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE renouveler l'adhésion de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies au Conseil de Développement Bioalimentaire de Lanaudière pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019 et d'acquitter la cotisation de 125 \$, taxes en sus, s'y rapportant.

7.4 Stationnements incitatifs au covoiturage – Carrefour culturel de Notre-Dame-des-Prairies – entente – autorisation de signature

237-04-2018

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies s'est engagée auprès du Conseil Régional de l'Environnement de Lanaudière (CREL), aux termes de la résolution numéro 152-03-2018, à identifier et à implanter deux espaces de stationnement incitatif au Carrefour culturel de Notre-Dame-des-Prairies dans le cadre du projet *Covoiturage Lanaudière - J'embarque!*;

ATTENDU QU'un protocole d'entente établissant les droits et obligations de chacune des parties liées à ces espaces de stationnement a été présenté auxdites parties;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'accepter les termes de l'entente à intervenir entre le Conseil Régional de l'Environnement de Lanaudière (CREL) et la Ville de Notre-Dame-des-Prairies relativement aux deux espaces de stationnement incitatif qui seront identifiés et implantés au Carrefour culturel de Notre-Dame-des-Prairies;

D'autoriser madame Suzanne Dauphin, mairesse, et/ou, en son absence ou incapacité, monsieur Serge Landreville, conseiller, ainsi que madame Marie-Andrée Breault, directrice générale, et/ou, en son absence ou incapacité, monsieur Carol Henri, directeur général adjoint, à signer, pour et au nom de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, ladite entente.

7.5 Association Forestière de Lanaudière – adhésion

238-04-2018

IL est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies adhère à l'Association Forestière de Lanaudière pour 2018-2019 et acquitte la cotisation de 150 \$ s'y rapportant.

8. FAMILLE ET COMMUNAUTÉ

8.1 Maison des Jeunes Café-Rencontre 12-17 du Grand Joliette – activités de financement – autorisation

239-04-2018

ATTENDU QUE Maison des Jeunes Café-Rencontre 12-17 du Grand Joliette demande à la Ville de Notre-Dame-des-Prairies l'autorisation de tenir deux activités de financement sur son territoire municipal;

ATTENDU la recommandation du 13 mars 2018 de madame Amélie Arbour, coordonnatrice du Service des loisirs et des saines habitudes de vie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par madame Mylène Allary et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies autorise la Maison des Jeunes Café-Rencontre 12-17 du Grand Joliette à tenir une collecte de bouteilles le lundi 25 juin 2018, ainsi qu'une activité de financement pont payant le samedi 29 septembre 2018.

Contributions financières :

8.2 La Manne Quotidienne

240-04-2018

ATTENDU QU'une demande d'aide financière a été déposée par La Manne Quotidienne dans le cadre de son projet d'améliorer ses locaux et de compléter ses équipements pour mieux répondre aux besoins croissants de sa clientèle;

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies juge opportun de soutenir financièrement cet organisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par madame Mylène Allary et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'accorder une aide financière d'un montant de 4 177,95 \$, taxes en sus, à La Manne Quotidienne pour lui permettre d'acquérir l'équipement de cuisine décrit à la soumission déposée par Spécialités commerciales inc. datée du 13 février 2018, en échange d'une visibilité conséquente.

8.3 Club de course de l'École des Prairies

241-04-2018

ATTENDU QU'une demande d'aide financière a été déposée par le Club de course de l'école des Prairies dans le cadre de la Course aux 1000 pieds qui aura lieu le 6 mai 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par madame Mylène Allary et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'accorder une aide financière d'un montant de 250 \$ au Club de course de l'école des Prairies en soutien financier au programme d'entraînement des élèves qui participeront à la Course aux 1000 pieds, ainsi que leur soit offert un chandail sur lequel apparaîtra le logo de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies.

8.4 Centre d'action bénévole Émilie-Gamelin – golf bénéfice

242-04-2018

IL est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par madame Mylène Allary et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies retienne deux billets pour participer à la 30^e édition du tournoi de golf bénéfice du Centre d'action bénévole Émilie-Gamelin qui se tiendra au Club de golf Montcalm de Saint-Liguori, le mercredi 30 mai 2018;

QU'un chèque au montant de 320 \$ soit émis à l'ordre de la Centre d'action bénévole Émilie-Gamelin en paiement des billets retenus.

8.5 Piscine du Campus St-Joseph – demande de maintien de service

243-04-2018

ATTENDU QUE le Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière a notamment pour mission de promouvoir la santé auprès de toute la population et d'assurer des interventions préventives et de protection en collaboration avec des organismes;

ATTENDU QUE la piscine du Campus St-Joseph se trouve sur les lieux du Centre jeunesse de Lanaudière et que celle-ci est fréquentée par les bénéficiaires de ce centre ainsi que par plusieurs citoyennes et citoyens prairiquois;

ATTENDU QUE le CISSS de Lanaudière a l'intention de condamner cette piscine au profit de bureaux administratifs;

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies est d'avis que l'opération de la piscine du Campus St-Joseph doit se poursuivre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par madame Mylène Allary et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies demande au Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière d'annuler sa décision et de continuer à opérer la piscine du Campus St-Joseph afin de respecter sa mission de promouvoir la santé auprès de toute la population en offrant des lieux diversifiés où les activités physiques sont encouragées et encadrées;

QUE copie de la présente résolution soit transmise au CISSS de Lanaudière, à la Municipalité de Saint-Charles-Borromée et à la Ville de Joliette.

9. LOISIRS, SAINES HABITUDES DE VIE ET PARCS

9.1 Programmation de loisirs – été 2018

244-04-2018

ATTENDU QUE la programmation de loisirs – été 2018 élaborée par le Service des loisirs et des saines habitudes de vie été présentée aux membres de la Commission des loisirs et des saines habitudes de vie et qu'ils en recommandent l'acceptation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'APPROUVER la programmation de loisirs pour l'été 2018 telle que présentée et d'autoriser l'embauche du personnel mentionné pour chacune des activités plus bas décrites, à savoir :

PARENTS-ENFANTS

ACTIVITÉ	REVENUS	DÉPENSES
Cardio pousse pousse Début le 8 juillet 2018 8 cours Min : 8 duos Max : 15 duos	1 duo X 27 \$ = 27,00 \$ 50 % = <u>26,85 \$</u> Total : 53,85 \$	Professeur : En Corps 1 duo X 48,70 \$ = 48,70 \$ Frais d'admin. 5 % = <u>2,45 \$</u> TOTAL : <u>51,15 \$</u> Total avec taxes : 53,70 \$
Initiation au kayak 8 ans et + Début le 3 juillet 2018 4 cours Min : 3 duos Max : 6 duos	1 parent X 60,75 \$ = 60,75 \$ 50 % = <u>60,63 \$</u> Total : 121,38 \$ 1 enfant X 41,50 \$ = 41,50 \$ 50 % = <u>41,34 \$</u> Total : 82,84 \$	Professeur : Nerrivik Aventures 110 \$/adulte = 110,00 \$ Frais d'admin. 5 % = <u>5,50 \$</u> TOTAL : <u>115,50 \$</u> Total avec taxes : 121,25 \$ 75 \$/enfant = 75,00 \$ Frais d'admin. 5 % = <u>3,75 \$</u> TOTAL : <u>78,75 \$</u> Total avec taxes : 82,68 \$
Tennis 5-12 ans Début le 7 juillet 2018 5 cours Min : 5 duos Max : 10 duos	1 duo X 38,50 \$ = 38,50 \$ 50 % = <u>38,58 \$</u> Total : 77,08 \$	Professeur : Tennis Évolution 1 duo X 70 \$ = 70,00 \$ Frais d'admin. 5 % = <u>3,50 \$</u> TOTAL : <u>73,50 \$</u> Total avec taxes : 77,17 \$
Yoga avec bébé 2-8 mois Début le 7 août 2018 8 cours Min : 8 duos Max : 10 duos	8 duos X 28 \$ = 224,00 \$ 50 % = <u>222,45 \$</u> Total : 446,45 \$	Professeure : Sophie Desjardins 8 h X 50,45 \$ = 403,60 \$ Frais d'admin 5 % = <u>20,18 \$</u> TOTAL : <u>423,78 \$</u> Total avec taxes : 444,90 \$

ENFANTS DU PRIMAIRE

ACTIVITÉ	REVENUS	DÉPENSES
Initiation au golf 8 ans et + Début le 9 juillet 2018 5 cours Min : 6 Max : 8	1 insc. X 55,15 \$ = 55,15 \$ 50 % = <u>55,15 \$</u> Total : 110,30 \$	Professeur : Gaétan Richard 1 part. X 100 \$ = 100,00 \$ Frais d'admin. 5 % = <u>5,00 \$</u> TOTAL : <u>105,00 \$</u> Total avec taxes : 110,25 \$
Mini-tennis 5-8 ans Début le 7 juillet 2018 5 cours Min : 5 Max : 10	1 insc. X 22 \$ = 22,00 \$ 50 % = <u>22,05 \$</u> Total : 44,05 \$	Professeur : Tennis Évolution 1 part. X 40 \$ = 40,00 \$ Frais d'admin. 5 % = <u>2,00 \$</u> TOTAL : <u>42,00 \$</u> Total avec taxes : 44,10 \$
Natation 7-12 ans Début le 2 juillet 2018 8 cours Min : 6 Max : 8	6 part. X 14,50 \$ = 87,00 \$ 50 % = <u>83,10 \$</u> Total : 170,10 \$	Professeur : Sauveteurs 8 h X 21,75\$ = 130,50 \$ A.S = 31,50 \$ Frais admin 5 % = <u>8,10 \$</u> TOTAL : 170,10 \$
Natation 5-8 ans Début le 1 ^{er} juillet 2018 4 cours Min : 6 Max : 8	6 part. X 9 \$ = 54,00 \$ 50 % = <u>51,30 \$</u> Total : 105,30 \$	Professeur : Sauveteurs 4 h X 21,75\$ = 85,00 \$ A.S = 15,30 \$ Frais admin 5 % = <u>5,00 \$</u> TOTAL : 105,30 \$
Tennis débutant-intermédiaire 9-14 ans Début le 7 juillet 2018 5 cours Min : 5 Max : 10	1 insc. X 22 \$ = 22,00 \$ 50 % = <u>22,05 \$</u> Total : 44,05 \$	Professeur : Tennis Évolution 1 part. X 40 \$ = 40,00 \$ Frais d'admin. 5 % = <u>2,00 \$</u> TOTAL : <u>42,00 \$</u> Total avec taxes : 44,10 \$
Planche à roulettes 5-12 ans Début le 9 juillet 2018 4 cours Min : 4 Max : 6	4 insc. X 45,75 \$ = 183,00 \$ 50 % = <u>182,70 \$</u> Total : 365,70 \$	Professeur : Frédérick Bernier 5 h X 60 \$ = 300,00 \$ A.S. = 50,40 \$ Frais d'admin. 5 % = <u>15,00 \$</u> TOTAL : 365,40 \$

ADOLESCENTS SEULEMENT

ACTIVITÉ	REVENUS	DÉPENSES
Clinique de planche à roulettes 13, 20 et 27 juillet 2018	Contribution de la Ville : <u>417,60 \$</u>	Professeur : Frédérick Bernier 6 h X 60 \$ = 360,00 \$ A.S. = 57,60 \$ TOTAL : 417,60 \$

ADULTES ET ADOLESCENTS*

ACTIVITÉ	REVENUS	DÉPENSES
Aquaforme Début le 10 juillet 2018 8 cours Min : 6 Max : 12	6 part. X 58,00 \$ = <u>348,00 \$</u> Total : 348,00 \$	Professeure : Noémie Therrien 8 h X 35 \$ = 280,00 \$ A.S.= 50,00 \$ Frais d'admin. 5 % = <u>16,50 \$</u> TOTAL : 345,50 \$
Aqua forme + NOUVEAUTÉ Début le 12 juillet 2018 8 cours Min : 6 Max : 12	6 part. X 58,00 \$ = <u>348,00 \$</u> Total : 348,00 \$	Professeure : Noémie Therrien 8 h X 35 \$ = 280,00 \$ A.S.= 50,00 \$ Frais d'admin. 5 % = <u>16,50 \$</u> TOTAL : 345,50 \$

ADULTES ET ADOLESCENTS* (suite)

ACTIVITÉ	REVENUS	DÉPENSES
Circuit d'entraînement Début le 11 juillet 2018 8 cours	Contribution de la Ville : <u>662,25 \$</u>	Professeur : En Corps 8 cours X 72 \$ = <u>576,00 \$</u> Total avec taxes : 662,25 \$
Initiation au kayak Niveau 1 JOURNÉE INTENSIVE Début le 7 juillet 2018 Min : 3 Max : 6	1 part. X 114,75 \$ = <u>114,75 \$</u> Total : 114,75 \$	Professeur : Nerrivik Aventures 1 X 95 \$ = 95,00 \$ Frais d'admin. 5 % = <u>4,75 \$</u> TOTAL : <u>99,75 \$</u> Total avec taxes : 114,68 \$
Marche active Musculation par intervalle Début le 13 juillet 2018 8 cours	Contribution de la Ville : <u>662,25 \$</u>	Professeur : En Corps 8 cours X 72 \$ = <u>576,00 \$</u> Total avec taxes : 662,25 \$
SUP Fitness NOUVEAUTÉ Début le 10 juillet 2018 6 cours Min : 4 Max : 6	1 part. X 126 \$ = <u>126,00 \$</u> Total : 126,00 \$	Professeur : En Corps 6 cours X 17,40 \$ = 104,40 \$ Frais d'admin 5 % = <u>5,22 \$</u> TOTAL : <u>109,62 \$</u> Total avec taxes : 126,03 \$
SUP Yoga NOUVEAUTÉ Début le 12 juillet 2018 6 cours Min : 4 Max : 6	1 part. X 126 \$ = <u>126,00 \$</u> Total : 126,00 \$	Professeur : En Corps 6 cours X 17,40 \$ = 104,40 \$ Frais d'admin 5 % = <u>5,22 \$</u> TOTAL : <u>109,62 \$</u> Total avec taxes : 126,03 \$
Tennis débutant-intermédiaire 15 ans et + NOUVEAUTÉ Début le 7 juillet 2018 5 cours Min : 5 Max : 9	1 insc. X 60,50 \$ = <u>60,50 \$</u> Total : 60,50 \$	Professeur : Tennis Évolution 1 part. X 50 \$ = 50,00 \$ Frais d'admin. 5 % = <u>2,50 \$</u> TOTAL : <u>52,50 \$</u> Total avec taxes : 60,36 \$
Yoga débutant Début le 8 août 2018 8 cours Min : 8 Max : 12	8 part. X 76,25 \$ = <u>610,00 \$</u> Total : 610,00 \$	Professeure : Sophie Desjardins 10 h X 50,45 \$ = 04,50 \$ Frais d'admin. 5 % = <u>25,23 \$</u> TOTAL : <u>529,73 \$</u> Total avec taxes : 609,05 \$
Yoga intermédiaire Début le 7 août 2018 8 cours Min : 8 Max : 12	8 part. X 76,25 \$ = <u>610,00 \$</u> Total : 610,00 \$	Professeure : Sophie Desjardins 10 h X 50,45 \$ = 04,50 \$ Frais d'admin. 5 % = <u>25,23 \$</u> TOTAL : <u>529,73 \$</u> Total avec taxes : 609,05 \$
Yoga en plein air NOUVEAUTÉ Début le 10 juillet 2018 4 cours Min : 8 Max : 12	8 part. X 38 \$ = <u>304,00 \$</u> Total : 304,00 \$	Professeure : Sophie Desjardins 5 h X 50,45 \$ = 252,25 \$ Frais d'admin. 5 % = <u>12,61 \$</u> TOTAL : <u>264,86 \$</u> Total avec taxes : 304,53 \$

*50% pour les adolescents de Notre-Dame-des-Prairies

ADULTES SEULEMENT

ACTIVITÉ	REVENUS	DÉPENSES
Yoga léger 50 ans et plus – Niveau 2 Début le 7 août 2018 8 cours Min : 8 Max : 12	8 part. X 76,25 \$ = <u>610,00 \$</u> Total : 610,00 \$	Professeure : Sophie Desjardins 10 h X 50,45 \$ = 04,50 \$ Frais d'admin. 5 % = <u>25,23 \$</u> TOTAL : <u>529,73 \$</u> Total avec taxes : 609,05 \$
Yoga prénatal Début le 7 août 2018 8 cours Min : 8 Max : 12	8 part. X 76,25 \$ = <u>610,00 \$</u> Total : 610,00 \$	Professeure : Sophie Desjardins 10 h X 50,45 \$ = 04,50 \$ Frais d'admin. 5 % = <u>25,23 \$</u> TOTAL : <u>529,73 \$</u> Total avec taxes : 609,05 \$
Yoga pré-natal Demi-session Début le 7 août 2018 4 cours Min : 8 Max : 12	8 part. X 38 \$ = <u>304,00 \$</u> Total : 304,00 \$	Professeure : Sophie Desjardins 5 h X 50,45 \$ = 252,25 \$ Frais d'admin. 5 % = <u>12,61 \$</u> TOTAL : <u>264,86 \$</u> Total avec taxes : 304,53 \$

9.2 Activités municipales estivales diverses – personnel – embauche

245-04-2018

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à l'embauche d'étudiants/étudiantes pour occuper différents postes liées aux activités municipales estivales pour l'été 2018;

ATTENDU la recommandation du 10 avril 2018 de madame Amélie Arbour, coordonnatrice du Service des loisirs et des saines habitudes de vie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'autoriser l'embauche de Mickaël Crevier et de Lou Richard Blais aux postes de surveillant sauveteur, au salaire prévu pour ce poste;

D'autoriser l'embauche de David Chaloux au poste de surveillant de plateaux, au salaire prévu pour ce poste;

D'autoriser l'embauche des animateurs/animateuses au camp de jour suivants, au salaire prévu pour ce poste :

- Marie-Kim Beauchesne
- Justine Lavallée
- Florence Paré
- Gabriel Léveillé
- Maxime Lemyre
- Krystin Lagacé-Moreau
- Katherine Migneault-Tohermes
- Marie-Florence Marchand

9.3 Camp de jour estival 2018 – amendement (camps spécialisés)

246-04-2018

ATTENDU QU'aux termes de la résolution numéro 195-03-2018, la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a notamment identifié les camps de jour spécialisés comme étant des camps d'anglais, de sports et de sciences;

ATTENDU le souhait d'offrir une plus grande variété d'activités aux jeunes du camp de jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'ajouter les camps spécialisés de percussions, de cheerleading et d'arts dramatiques à l'horaire du camp de jour estival 2018, et ce au tarif proposé par la Commission des loisirs et des saines habitudes de vie, soit 85 \$ par semaine.

247-04-2018

9.4 Tables de ping-pong – parc Raymond-Villeneuve – acquisition

ATTENDU la note de service du 11 avril 2018 de madame Amélie Arbour, coordonnatrice du Service des loisirs et des saines habitudes de vie, concernant le parc Raymond-Villeneuve;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE procéder à l'acquisition de tables de ping-pong pour l'aménagement du parc Raymond-Villeneuve, le tout selon la proposition de Tessier Récréo-Parc déposée en date du 12 avril 2018, au prix de 11 100 \$, taxes en sus;

QUE la dépense découlant de la présente résolution soit financée à même le don accordé par le Club de curling en faveur de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies.

248-04-2018

9.5 Club de baseball mineur Lanaudière nord – inscriptions 2018 – recommandation de paiement

ATTENDU QUE le Club de baseball mineur Lanaudière nord a soumis à la Ville de Notre-Dame-des-Prairies la liste des inscriptions des jeunes prairiquois et prairiquoises inscrits pour la saison 2018;

ATTENDU QUE madame Amélie Arbour, coordonnatrice du Service des loisirs et des saines habitudes de vie, a vérifié ladite liste et recommande, dans sa note du 9 février 2018, le paiement d'un total de 47 inscriptions;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la Ville verse au Club de baseball mineur Lanaudière nord sa contribution sur les inscriptions pour l'année 2018 totalisant 8 915 \$.

249-04-2018

9.6 Cheerleading – Association des Pirates de Joliette – tarification 2018

ATTENDU QUE l'Association des Pirates de Joliette offre des cours de cheerleading pour les enfants au coût de 175 \$;

ATTENDU la recommandation du 3 avril 2018 de madame Amélie Arbour, coordonnatrice du Service des loisirs et des saines habitudes de vie, concernant la politique de rabais pour cette activité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies accepte d'appliquer le rabais de 50 % sur le coût d'inscription des jeunes prairiquois et prairiquoises inscrits à l'Association des Pirates de Joliette pour la saison 2018.

Demandes de contribution municipale – sport élite :

9.7 judo

250-04-2018

ATTENDU QUE monsieur William Laporte sollicite de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies une aide financière dans le cadre de sa participation au Championnat provincial de judo, à Amqui, qui avait lieu le 7 avril 2018;

ATTENDU QUE la demande satisfait aux exigences formulées par la politique d'aide au sport élite en vigueur de la Ville;

ATTENDU la recommandation du 10 avril 2018 de madame Amélie Arbour, coordonnatrice du Service des loisirs et des saines habitudes de vie, à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies accorde une aide financière de 100 \$ à monsieur William Laporte.

9.8 judo

251-04-2018

ATTENDU QUE monsieur Justin Laporte sollicite de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies une aide financière dans le cadre de sa participation au Championnat provincial de judo, à Amqui, qui avait lieu le 7 avril 2018;

ATTENDU QUE la demande satisfait aux exigences formulées par la politique d'aide au sport élite en vigueur de la Ville;

ATTENDU la recommandation du 10 avril 2018 de madame Amélie Arbour, coordonnatrice du Service des loisirs et des saines habitudes de vie, à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies accorde une aide financière de 100 \$ à monsieur Justin Laporte.

9.9 judo

252-04-2018

ATTENDU QUE monsieur Benjamin Laporte sollicite de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies une aide financière dans le cadre de sa participation au Championnat provincial de judo, à Amqui, qui avait lieu le 7 avril 2018;

ATTENDU QUE la demande satisfait aux exigences formulées par la politique d'aide au sport élite en vigueur de la Ville;

ATTENDU la recommandation du 10 avril 2018 de madame Amélie Arbour, coordonnatrice du Service des loisirs et des saines habitudes de vie, à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies accorde une aide financière de 100 \$ à monsieur Justin Laporte.

253-04-2018

9.10 cheerleading

ATTENDU QUE madame Jessica Grégorio Bolduc sollicite de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies une aide financière dans le cadre de sa participation au Championnat du monde de cheerleading à Orlando, en Floride, qui se tient du 28 au 30 avril 2018;

ATTENDU QUE la demande satisfait aux exigences formulées par la politique d'aide au sport élite en vigueur de la Ville;

ATTENDU la recommandation du 10 avril 2018 de madame Amélie Arbour, coordonnatrice du Service des loisirs et des saines habitudes de vie, à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies accorde une aide financière de 300 \$ à madame Jessica Grégorio Bolduc.

254-04-2018

9.11 Association régionale de loisirs pour personnes handicapées de Lanaudière – appui

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies bénéficie annuellement du Programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées (PAFLPH);

ATTENDU QUE, de fait, près de dix enfants nécessiteront un accompagnement au camp de jour (cinq semaines/enfant) de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies pour lesquels au moins trois accompagnateurs/accompagnatrices devront être embauchés, ce qui créera une charge financière importante;

ATTENDU QUE les montants accordés aux termes du PAFLPH n'ont pas été augmentés ni indexés depuis 2008 malgré les besoins criants dans la région lanaudoise et l'augmentation constantes des demandes;

ATTENDU QUE seulement 7 % des demandes lanaudoises ont pu être couvertes en 2017 par les subventions accordées aux termes du PAFLPH par le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;

ATTENDU QUE le manque de financement dans le PAFLPH est majeur, cette problématique étant la même à l'échelle de la province;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE demander un rehaussement de la subvention accordée aux termes du Programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées (PAFLPH) pour la région de Lanaudière;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à madame France Vigneault, directrice du sport, du loisir et de l'activité physique, monsieur Robert Bédard, sous-ministre adjoint au loisir et au sport, madame Véronique Hivon, députée de Joliette, ainsi qu'à madame Dominique Roberge, directrice par intérim Association régionale de loisirs pour personnes handicapées de Lanaudière.

10. DÉVELOPPEMENT, CULTURE ET COMMUNICATIONS

10.1 Programmation culturelle – automne-hiver 2018

255-04-2018

ATTENDU QUE la programmation culturelle – automne-hiver 2018 élaborée par le Service de la culture, des communications et des loisirs a été présentée aux membres de la Commission du développement culturel et des communications et qu'ils en recommandent l'acceptation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver la programmation culturelle – automne-hiver 2018 telle que présentée et d'autoriser la réalisation de la programmation proposée, à savoir :

Octobre 2018

Vendredi 5 octobre :	Théâtre musical « Ils ne demandaient qu'à brûler »
Jeudi 11 octobre :	Cinéma – Partenariat avec le Cinérepertoire
Samedi 12 octobre :	Théâtre musical pour famille « Alcoléa »
Jeudi 18 octobre :	Théâtre-danse : La Serre arts vivants
Jeudi 25 octobre :	Théâtre « Le diable est dans les détails »

Novembre 2018

Jeudi 1er novembre :	Poésie « Le poète en robe de chambre »
Jeudi 8 novembre :	Théâtre : Jean-François Boisvenue
Jeudi 15 novembre :	« Envers du décor » par le Centre Culturel de Joliette
Jeudi 22 novembre :	Théâtre « Les rendez-vous amoureux »

Décembre 2018

Jeudi 6 décembre :	Théâtre-danse : La Serre arts vivants »
Jeudi 13 décembre :	« Envers du décor » par le Centre Culturel de Joliette
Samedi 15 décembre :	Le réveillon de M. Desneiges

Janvier 2019

Jeudi 31 janvier :	Théâtre « Histoire de Plume (Latraverse) »
--------------------	--

Février 2019

Jeudi 7 Février : Théâtre « Béa »

Mars 2019

Jeudi 21 mars : Musique « Bonbon Voudou » – Codiffusion avec le Centre Culturel de Joliette

Résidence au presbytère :

Du 10 au 21 septembre : Danse : Manon Oigny – Partenariat avec le Centre de Création O Vertigo

Du 24 au 28 septembre : Danse : Jason Martin

Du 7 au 13 octobre : Théâtre musical famille « Alcoléa » (Troupe française)

Du 15 au 19 octobre : Théâtre : La Serre arts vivants

Du 22 au 27 octobre : Théâtre : Troupe de Théâtre du 450

Du 5 au 10 novembre : Théâtre : Jean-François Boisvenue

Du 3 au 7 décembre : Théâtre-danse : La Serre arts vivants

Du 28 janvier au 2 février 2019 : Théâtre « Histoire de Plume »

D'approuver le budget inhérent à chacune des activités ci-dessus décrites, lequel totalise approximativement 27 537,51 \$, taxes en sus lorsqu'applicables.

10.2 Ciné répertoire de Joliette – entente – autorisation de signature

256-04-2018

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies désire animer son carrefour culturel pour la saison 2018-2019 et poursuivre le développement de son offre culturelle au bénéfice de sa population;

ATTENDU QUE le Ciné répertoire de Joliette possède l'expertise en matière de soirées consacrées à des documentaires animés par un invité, suivis d'échanges avec le public;

ATTENDU QU'un protocole d'entente établissant les droits et obligations de chacune des parties liées à cet effet a été présenté auxdites parties;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'accepter les termes de l'entente à intervenir entre la Ville de Notre-Dame-des-Prairies et le Ciné répertoire de Joliette afin d'offrir à la population prairiquoise et aux cinéphiles lanaudois, au Carrefour culturel de la Ville, des soirées consacrées à des documentaires animés par un invité, suivis d'échanges avec le public;

D'autoriser monsieur Gino Latendresse, directeur du Service de la culture, des communications et des loisirs, à signer ladite entente pour et au nom de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies.

10.3 Carrefour culturel de Notre-Dame-des-Prairies – résidence – groupe écossais participant au Festival Mémoire et Racines

257-04-2018

ATTENDU la demande du Festival Mémoire et Racines d'accueillir en résidence, au Carrefour culturel de Notre-Dame-des-Prairies, un groupe écossais qui participera à l'édition 2018 de ce festival;

ATTENDU QUE cette demande est assortie de l'offre de promouvoir la Ville à titre de partenaire selon la grille de visibilité du festival;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies permette au groupe écossais participant au Festival Mémoire et Racines et identifié par celui-ci de résider au Carrefour culturel de Notre-Dame-des-Prairies pendant cinq jours, durant le festival dont les dates sont à déterminer;

QU'en échange, la Ville bénéficie de la promotion accordée aux partenaires de ce festival, selon sa grille de visibilité, pour une valeur de 500 \$.

10.4 Centre culturel de Joliette – série jeune public 2018-2019 – contribution financière

258-04-2018

IL est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies accepte de reconduire la contribution de 50 % du tarif pour les billets à l'unité et les abonnements pour les jeunes prairiquois et prairiquoises de 17 ans et moins participant aux spectacles de la série jeune public du Centre Culturel de Joliette pour la saison 2018-2019.

10.5 Musée d'art de Joliette – projet Museum Remixed – appui

259-04-2018

ATTENDU QUE les jeunes professionnels (18-35 ans) de Lanaudière sont actuellement complètement absents des lieux culturels;

ATTENDU QUE le projet Museum Remixed est un projet numérique d'avant-garde qui a pour objectif de créer des nouveaux points de contact avec ces jeunes professionnels;

ATTENDU QUE le Musée d'art de Joliette désire mettre en place ce projet dans le cadre du Fonds d'appui au rayonnement des régions et ainsi imaginer, produire et alimenter une plateforme numérique permettant des échanges avec les jeunes professionnels lanaudois, et ensuite réaliser des projets exposant les collections du MAJ virtuellement et réellement;

ATTENDU QUE le projet serait coproduit avec le Centre d'art Diane Dufresne, la Ville de Notre-Dame-des-Prairies et la firme technologique Blanko en plusieurs phases, soit entre septembre 2018 et décembre 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies appuie le projet Museum Remixed porté principalement par le Musée d'art de Joliette, celui-ci étant un projet dans lequel une plateforme numérique sera imaginée, produite et alimentée afin de permettre des échanges avec les jeunes professionnels lanaudois, et ensuite des projets exposant les collections du MAJ virtuellement et réellement seront réalisés.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

260-04-2018

IL est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE l'ordre du jour de la présente séance étant épuisé, la séance est levée à 19 h 51.

Sylvie Malo
Greffière

Suzanne Dauphin
Mairesse